

VIVRESaVILLE

Construire ensemble une cité plus solidaire, plus écologique et plus humaine

Numéro Spécial
Intercommunalité



L'édito du Président



Vers une rationalisation des territoires

Comme son sous-titre l'indique, notre association travaille à l'échelle de notre cité. Nous ne pouvons cependant pas ignorer les luttes voisines cruciales qui auraient un impact direct sur la vie des pisciacais (par exemple les nuisances qu'aurait générées un circuit de Formule 1 à Flins - les Mureaux, la pollution aérienne et sonore de l'autoroute A104). Les grands enjeux ne se pensent désormais plus seulement à l'échelle de la ville mais à celle d'un groupement de communes.

Petite ou grosse, chaque commune impliquée dans une intercommunalité peut en tirer des avantages : une ville importante partagera par exemple les frais d'un équipement coûteux. Les habitants d'une petite ville pourront bénéficier du même équipement que leur commune ne possède pas. On peut envisager l'intercommunalité comme une association à bénéfice réciproque. Un exemple de coopération, alors que notre époque fait de la compétition le modèle dominant.

Au 1^{er} janvier 2014, Poissy comme toutes les communes françaises devra travailler en intercommunalité. A cette heure où les tractations vont bon train, nous espérons que l'association de Poissy avec d'autres communes sera guidée par l'intérêt des habitants du bassin de vie concerné et pas uniquement par de petits arrangements entre maires de même sensibilité politique.

Nous espérons, avec ce numéro spécial, vous apporter un éclairage objectif sur ce futur instrument de gestion de notre commune encore trop peu connu qu'est l'intercommunalité. Ce dossier n'aurait pu être élaboré sans les connaissances et l'expérience de Florence sur le sujet et de Jeanne pour la réalisation du support. Qu'elles soient toutes les deux ici chaleureusement remerciées.

D'autres numéros spéciaux du journal de Vivre sa Ville seront édités à l'automne, notamment un numéro sur la gestion municipale de l'eau.

Philippe Couzinou

Directeur de la publication Philippe Couzinou. Comité de rédaction Geneviève Chignac, Jean-Paul Hédrich, Yves Lenoble, Bertrand Pasquier, Maëlic Philippot. Ont collaboré : Florence et Nicole. Directrice artistique Jeanne Pothier. Crédits : © D.R.

N°36
Printemps 2010

email contact@vivresaville.com
site www.vivresaville.com

L'intercommunalité, comment ça marche ?

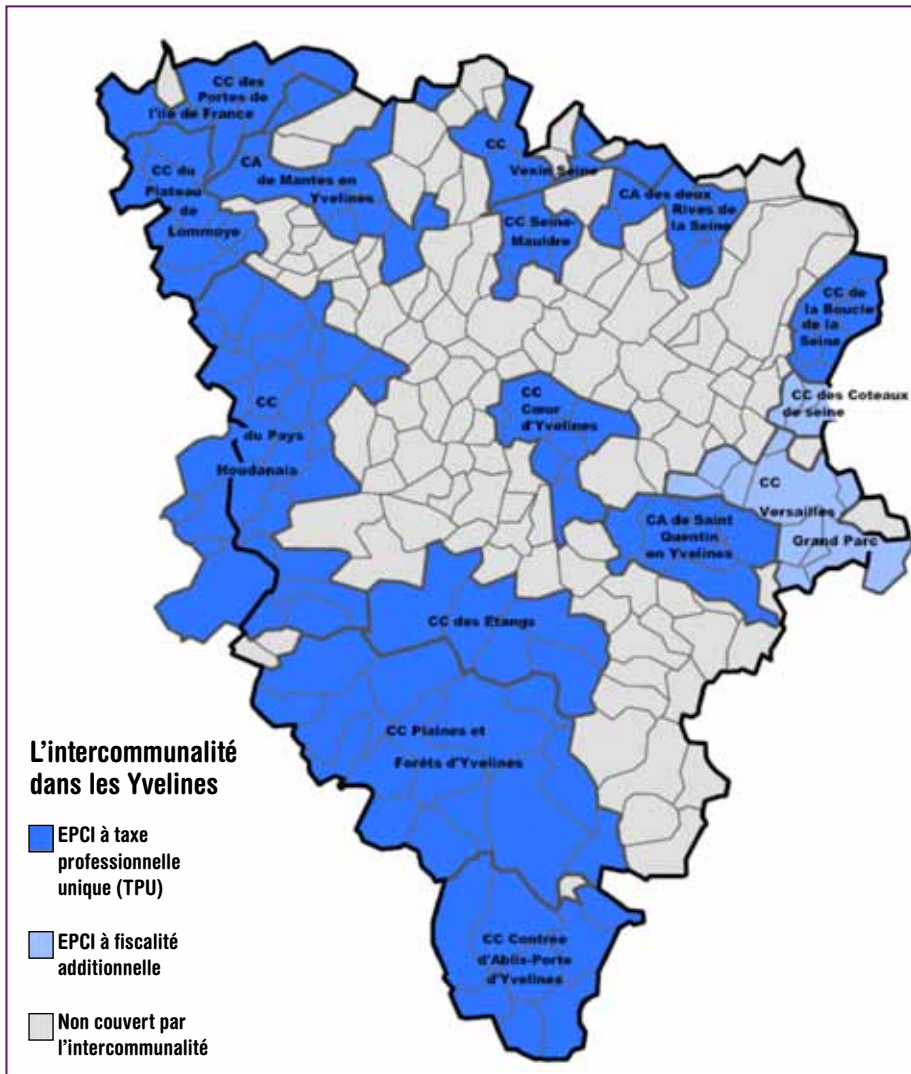
Définition : l'intercommunalité est le regroupement de communes ou municipalités dans une structure légale en vue de coopération dans un ou plusieurs domaines. Il peut s'agir de prestations concernant l'eau, les ordures, les transports ou d'infrastructures comme les piscines, les bibliothèques, ou encore de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

“ L'intercommunalité est un remède à l'émiettement communal et un instrument de l'organisation rationnelle des territoires.”

OIN
Opérations
d'Intérêt
National

EPCI
Établissement
Public de
Coopération
intercommunale

TPU
Taxe
Professionnelle
Unique



L'intercommunalité répond à plusieurs objectifs. C'est un remède à l'émiettement communal et un instrument de l'organisation rationnelle des territoires. En effet, la France compte plus de 36 700 communes, ce qui représente 40 % de l'ensemble des communes de l'Union Européenne à 27.

Cette richesse démocratique, fruit de l'histoire, a été sauvegardée car les élus locaux et les citoyens sont très attachés à l'identité communale. En l'absence de refonte de la carte territoriale, l'in-

tercommunalité rassemble des moyens dispersés et structure des initiatives locales.

L'intercommunalité favorise aussi le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire.

Au niveau national, il s'agit, avec le consentement des communes, de mettre en place un maillage du territoire qui permette de répondre aux défis qui se posent au pays en matière d'aménagement du territoire, qu'il s'agisse des problèmes liés au dévelop-

pement urbain ou à la dévitalisation des espaces ruraux. Réponse pragmatique aux problèmes de gestion que rencontre l'ensemble des élus municipaux, outil de l'aménagement du territoire au plan national, la coopération intercommunale prépare la France à l'insertion européenne et à l'accélération des échanges économiques et humains.

Les groupements intercommunaux prennent une place croissante dans l'action publique locale et couvriront bientôt presque tout le territoire.

De quoi parle-t-on exactement ?

Afin de mieux comprendre les enjeux de l'intercommunalité pour la ville de Poissy, il est intéressant de présenter succinctement les différentes formes d'intercommunalité. Au 1er janvier 2014, l'ensemble des communes de France devrait appartenir à un EPCI à fiscalité propre. Aussi, les prochains mois vont être des mois de discussion entre les communes alentour afin de définir les futures cartes de l'intercommunalité.

L'enjeu principal : le périmètre

- Quel périmètre ? Avec quelles communes s'associer ?

- Poissy rejoint-elle une communauté existante ?

Si oui sur quelle base, avec quelle représentation ? Quel poids ?

- Poissy fédère-t-elle une nouvelle intercommunalité autour d'elle ? Il s'agit dans l'immédiat de l'enjeu essentiel, car les points suivants découleront en grande partie des options retenues en matière de périmètre.

- Quelle forme juridique : communauté de commune ou communauté d'agglomération ? Quelles compétences ? Quels choix en matière fiscale : TPU ou scalité mixte ? Quelle structuration administrative, comment se fera l'évaluation du transfert des charges... ▶

@ Vos réactions nous intéressent, faites les nous connaître sur contact@vivresaville.com et visitez notre site www.vivresaville.com

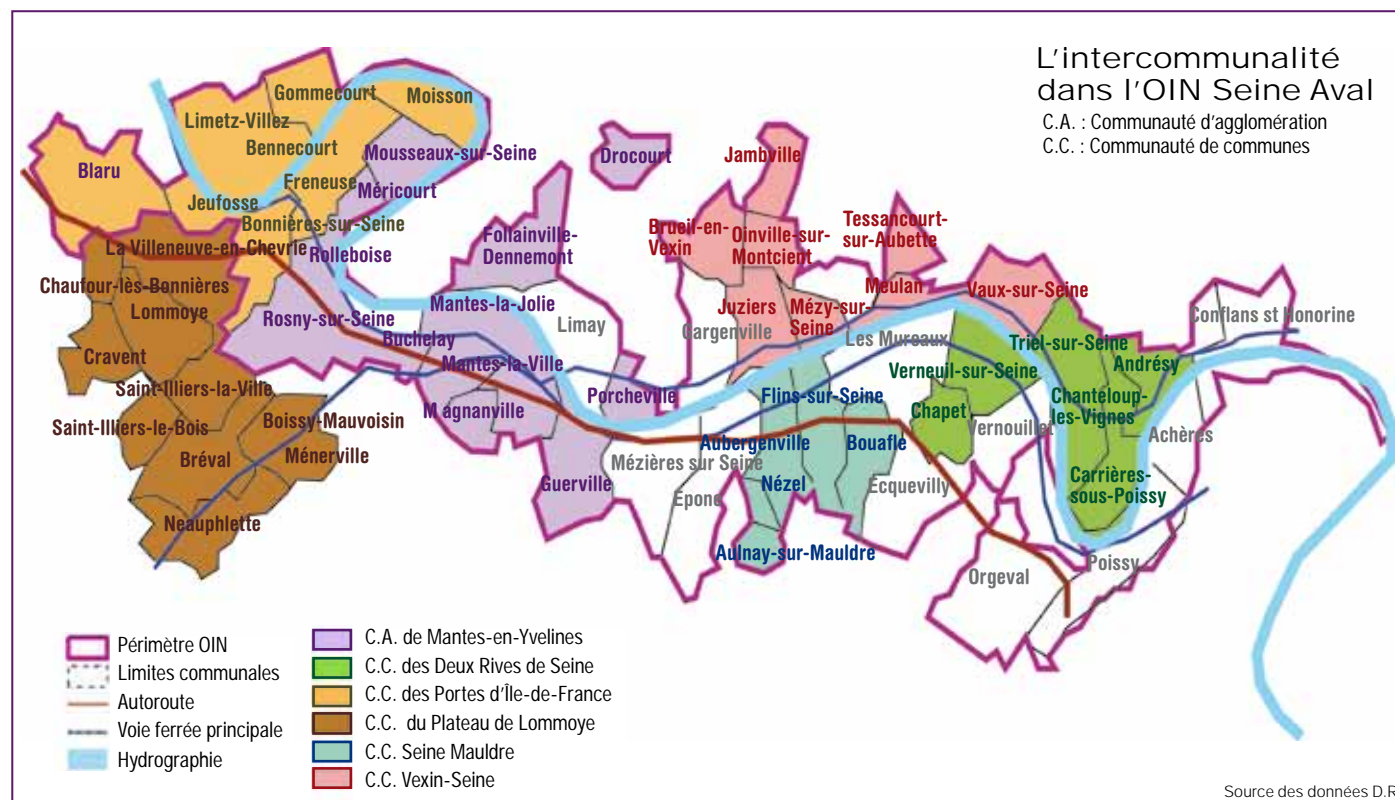
Les différentes structures intercommunales

Il existe en France deux catégories bien distinctes de structures intercommunales :

Sans fiscalité propre
Syndicats de communes Syndicats mixtes
Intercommunalité de gestion Une même commune peut appartenir à de multiples syndicats pour des objets très variés.
POISSY est membre des syndicats suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Intercommunal du Centre Hospitalier de Poissy. • Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil. • Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien des Berges de la Seine et de l'Oise • Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Saint-Germain-en-Laye. • Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains. • Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture. • Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication. • Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val-de-Seine.

Avec fiscalité propre
Communautés urbaines Communautés de communes Communautés d'agglomération Syndicats d'agglomération nouvelle Métropole (prévue par la réforme de 2009)
Intercommunalité de solidarité et de projet Vise à associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Une commune ne peut appartenir qu'à une seule communauté.
POISSY n'appartient aujourd'hui à aucun groupement intercommunal de ce type mais va devoir intégrer prochainement un EPCI à fiscalité propre.
Deux types de groupements sont possibles pour Poissy : <ul style="list-style-type: none"> • La communauté de communes, • La communauté d'agglomération.
La différence entre l'une ou l'autre concerne principalement l'étendue des compétences exercées.

“ L'intercommunalité favorise développement économique local et relance de la politique d'aménagement du territoire.”



2 types de groupements possibles pour Poissy

Communauté de communes

Périmètre : associe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave, mais sans condition de population.

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace ;
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

Les communautés de communes ayant opté pour la TPU (taxe professionnelle unique) n'exercent que des compétences optionnelles (4 groupes parmi les 7 ci-dessous mentionnés) :

- En matière de développement économique :
 - aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ;
 - actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Compétences optionnelles

Un groupe de compétences optionnelles à retenir parmi :

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Tout ou partie de l'assainissement.

Communauté d'agglomération

Périmètre : associe plusieurs communes urbaines d'un seul tenant et sans enclave regroupant plus de 50 000 habitants autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants.

Compétences obligatoires

Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation des transports urbains.

Équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Politique de la ville dans la communauté

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Compétences optionnelles

Trois groupes de compétences à retenir parmi :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Assainissement ;
- Eau ;
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions prévues par l'article L. 2224-13 ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.

Suite page 5/6 : Les enjeux des discussions et négociations à venir pour Poissy

Le présent journal est conçu par les membres de l'association Vivre Sa Ville pour informer les Pisciais et pour apporter des analyses approfondies sur les phénomènes concernant la vie en général et la vie dans la ville de Poissy. Depuis la création de notre association, et autour de la charte élaborée en 1995, nous tendons tous vers le même but : développer une harmonie et une cohésion sociale, indispensables pour faire face aux défis économiques, sociaux et écologiques qui se posent à Poissy. Notre mouvement reste indépendant de toute appartenance à un parti politique et se veut respectueux des sensibilités diverses de ses membres et sympathisants.

Bulletin d'adhésion, d'abonnement et de soutien

- OUI je désire adhérer à VivresaVille et recevoir tous les numéros annuels du journal de l'association pour 20 €*.
- Je souhaite m'abonner ou renouveler mon abonnement pour 15 €*.
- Je souhaite soutenir l'association et je joins un chèque de ___€*.

Ce bulletin est à compléter et à renvoyer ou à déposer à l'Association VivresaVille, 8 rue du 11 novembre, 78300 Poissy. Merci de joindre votre règlement par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de VivresaVille. (* cochez votre choix)

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. (facultatif) _____

Email _____

“

À la différence des collectivités territoriales, les structures intercommunales n'ont que des compétences limitées (principe de spécialité).f

f

f

/

¥

>

>

>

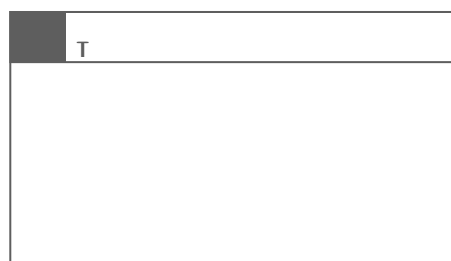


W
L'intercommunalité
 Jean Girardon
 Edition Ellipses
 Marketing
 Collection
 Mise au Point
 127 pages / 12,50 €

est

professeur et
 doyen de la
 faculté d'histoire-
 géographie

L'intercommunalité en question
 David Guéranger
 Edition Documentation Française
 Collection Revue Problèmes politique Sociaux.
 170 pages / 9,41 €



de l'université de Picardie-
 Jules Vernes (Amiens) ; il
 intervient dans les masters
 d'aménagement et d'urbanisme
 de plusieurs universités
 françaises ou étrangères.
 Maire de Mont-Saint-Vincent
 depuis 1983, conseiller
 général de Saône-et-Loire
 depuis 1979, vice-président
 du Conseil général jusqu'en
 2004, il préside la communauté
 de communes « Au tour du
 Mont-Saint-Vincent » depuis sa
 création en 1998.

